

M. Jay a rappelé à l'Assemblée que les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité s'étaient engagés aux termes de ce dernier à poursuivre les négociations en vue du désarmement nucléaire. Il a déclaré que le Canada regrettait que ces derniers "n'aient pas fait davantage pour respecter l'engagement qu'ils avaient contracté dans le cadre du Traité".

Le diplomate canadien a fait observer qu'une centaine de pays étaient maintenant parties au TNP. Ces pays, a-t-il dit, ont "clairement rejeté la notion erronée voulant que la possession d'armes nucléaires ou la conservation du choix d'en acquérir soit une garantie de sécurité en quelque sorte indispensable à la souveraineté nationale et au renforcement du prestige national".

"C'est un sujet de grave préoccupation", a-t-il affirmé, "que cette encourageante façon de voir ne soit pas encore partagée par certains autres Etats avancés sur le plan de la technologie nucléaire ou en voie d'acquérir cette technologie". Il a invité ces Etats à "réévaluer les motifs qui les poussent à ne pas souscrire fermement à l'objectif de non-prolifération, par l'adhésion au TNP ou par toute autre façon tout aussi exécutoire et vérifiable".

Garanties

M. Jay a déclaré que le Canada était déterminé à s'assurer que l'assistance nucléaire canadienne ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques et non explosives, et que le Canada continuerait à insister sur le renforcement et l'élargissement de l'application des garanties nucléaires. De l'avis du Canada, a-t-il poursuivi, "les garanties ne seront pleinement efficaces que lorsqu'elles porteront sur toutes les activités nucléaires pacifiques dans tous les Etats".